Références : SG/LD/SL-2024277
N° domaine : 1.1

DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VILLE D'ERAGNY SUR OISE
MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, MAINTENANCE ET REPARATION DES AIRES DE JEUX

Le Maire de la Commune d'ERAGNY-SUR-OISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22,

VU le Code de la Commande Publique, notamment l'article L2123-1,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Cahier des Clauses Particulières (CCP), le Détail Quantitatif Estimatif (DQE), le planning prévisionnel de contrôle et maintenance des aires de jeux et la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF),

VU l'offre de la SARL Jullien, la Seigneurie 27120 PACY-SUR-EURE, pour des travaux d'entretien, de maintenance (qui fera l'objet de 4 passages annuels par an à réaliser durant les vacances scolaires), et réparation des aires de jeux, structures et éléments associés, situées sur le domaine public, dans les cours d'établissements petite enfance et enfance, y compris les centres de loisirs ainsi que la fourniture de pièces détachées, pour une durée de 3 ans à compter de sa notification, pour un montant maximum de 99 000€ HT pour la durée totale du marché,

DECIDE

ARTICLE 1er : de SIGNER le marché susvisé avec la société JULLIEN, la Seigneurie 27120 PACY-SUR-EURE.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits sont et seront prévus aux budgets des exercices concernés.

ARTICLE 3 : DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

FAIT A ERAGNY-SUR-OISE, le 7 octobre 2024

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile de France

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20241007-2024277-AU
Date de télétransmission : 11/10/2024
Date de réception préfecture : 11/10/2024